

Le slow tourisme

Le slow tourisme, c'est l'art de voyager tout en prenant son temps, de s'imprégner pleinement de la nature qui nous entoure et de la richesse du patrimoine. C'est privilégier les rencontres, savourer les plaisirs de la table, avec le souci du respect du territoire et de ses habitants.

1

En bref : le slow tourisme c'est prendre son temps pour vivre des expériences profondes, faisant en particulier appel aux sens et à l'émotion

Pour en savoir plus : [ici](#).

2

Exemples d'un projet dans l'esprit du slow tourisme

Création d'un écotourisme : rénovation d'un bâtiment ancien, divers aménagements permettant de proposer des activités personnalisées et originales : sensibilisation à la permaculture, ateliers autour de la cuisson du pain à l'ancienne, micro-brassage, cueillette, yoga... **avec interventions de prestataires du territoire.**

D'autres exemples : [ici](#).

3

Opportunités et enjeux autour du slow tourisme

- **Des clientèles variées et à fort pouvoir d'achat** : citadins des grandes métropoles et de proximité, étrangers, CSP+, bobos mais pas que, jeunes familles, jeunes retraités
- **Un ressort économique pour les territoires** : montée en gamme des offres, conforter des activités existantes, effet d'entraînement pour l'activité touristique locale, importantes retombées économiques
- **Un contexte favorable** : engouement pour cette forme de tourisme, révélé lors de l'été 2020 et confirmé en 2021

4

Evaluez le caractère slow tourisme de votre entreprise avec le jeu test du « **Carré de sept** ». Vous serez sans doute surpris de découvrir que vous êtes déjà, sans peut-être le savoir, plus ou moins en phase avec des composantes du slow tourisme !

5

Un **appel à projet** est en cours jusqu'au 01 octobre 2021 afin de soutenir la création d'offres de slow tourisme innovantes. N'hésitez pas à candidater ! **Parlez-en à votre conseiller de votre Chambre d'agriculture départementale.**

6

Ressources utiles :

La [plateforme Agir](#) de l'ADEME est le site ressource par excellence pour comprendre l'appel à projet. Il comprend une FAQ très pratique détaillant notamment des exemples de dépenses éligibles.

Le [site dédié au Slow Tourisme](#) de la Direction Général des Entreprise est essentiel pour comprendre ce qu'est le slow tourisme, trouver l'inspiration, etc.

L'AAP Slow tourisme

L'AAP Slow tourisme, porté par l'ADEME, est mis en place dans le cadre du plan France Relance.

L'appel à projets Slow Tourisme vise à accompagner des acteurs de la filière du tourisme dans la conception de leur offre de services permettant de **développer une offre de slow tourisme**.

Il est doté d'une enveloppe de 3M€ réparti équitablement entre les 2 vagues de l'appel à projets. La première vague est terminée : il y a eu 24 lauréats sur 223 dossiers déposés. La deuxième vague est en cours jusqu'au 1^{er} octobre 2021.

Aide financière

Une aide financière pour les projets d'un **coût minimum de 20 000€**

Une aide financière à **hauteur maximale de 70 % du coût total du projet** dans une **limite de 200 000€ d'aide** (plafond)

Exemples d'actions financées par l'AAP Slow tourisme:

- Financement de prestations de conseils réalisées par un réseau d'accompagnement ou un cabinet de conseil pour construire un projet qui s'inscrit dans le slow tourisme, pour affiner le modèle économique et rechercher des financements, construire des partenariats.
- Financement d'hébergements éphémères et/ou insolites (**dans la limite de 50% du montant total de la subvention accordée au projet**)
- Financement de kit de dégustation, de kits de réparation vélo, de guides et cartes touristiques, de petits investissements pour la prévention des déchets, l'efficacité en eau, les économies d'énergies, de supports d'information et de communication.
- Financement d'actions d'animation, de formation et de communication
- Financement de frais de personnel

Il faut qu'il y ait une **complémentarité des postes de dépenses** ! Attention à ne pas présenter un projet ne contenant que des dépenses en investissement.

Éligibilité

Peuvent candidater à cet appel à projet tout type d'acteurs de la filière touristique assimilés à des PME au sens communautaire Les projets peuvent notamment être porté par :

- Une exploitation agricole
- Un collectif d'agriculteurs
- Une entreprise créée ad hoc par des exploitants agricoles
- Un autre acteur touristique en partenariat avec des exploitants agricoles.

Les projets éligibles répondent à ces conditions :

- Se situer **en zone rurale** dans une commune éligible au Fonds tourisme durable
- Le projet est **individuel ou collectif** (développé et financé par plusieurs entreprises partenaires, sous la coordination d'un porteur unique, qui déposera seul le dossier au nom du groupement)
- Le porteur du projet est le **prestataire de l'activité touristique** et non un intermédiaire
- **Durée** : les projets retenus bénéficient d'un accompagnement financier sur une durée maximale de 18 mois, à l'issue de laquelle ils doivent être opérationnels et commercialisables :
 - Aucune dépense réalisée au-delà de la période de 18 mois ne sera prise en compte
 - Aucune dépense réalisée avant le 02/10/21 ne sera éligible à la subvention
 - Les projets lauréats seront contractualisés d'ici fin 2021 et les 18 mois courront à partir de la contractualisation
- **S'inscrire dans le slow tourisme** avec un aspect transition écologique et durable. Il doit répondre **équitablement** à chacun des **4 piliers** du slow tourisme
- Avoir reçu **l'avis exprès d'un opérateur institutionnel du tourisme**

Les 4 piliers du slow tourisme

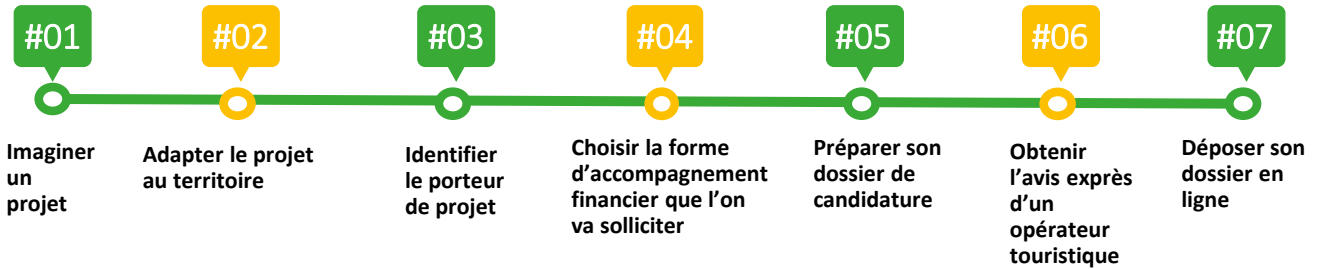
Pilier 1 : Favoriser l'**expérience du touriste**, en s'appuyant sur les principes de sobriété et d'efficacité énergétique pour limiter les impacts environnementaux.

Pilier 2 : Porter attention à la **gestion du temps**.

Pilier 3 : Avoir recours aux **mobilités alternatives** et/ou aux mobilités actives

Pilier 4 : **Impliquer l'ensemble des acteurs de la filière touristique** dans la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Candidater à l'AAP Slow Tourisme



Quand candidater ?

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 01 octobre 2021 à 15h.

La vague 1 est terminée, la vague 2 est actuellement en cours.

Les projets ayant été rejetés en vague 1 pourront candidater à nouveau en vague 2. Si un projet a reçu une subvention en vague 1, il ne peut cependant pas candidater à nouveau en vague 2.

Etape 1 :

Testez l'inscription dans le slow tourisme de son entreprise avec le jeu du carré de 7 du slow.

Pour aller plus loin : utilisez les tutoriels mis à votre disposition pour constituer votre feuille de route afin de répondre aux mieux aux attentes de vos nouvelles clientèles.

Pendant toute cette étape, **réfléchissez aux partenariats que vous pourriez créer** avec des acteurs du slow tourisme de votre territoire. Un projet peut être collectif ! Il peut relier hébergements, visites, fermes découvertes, achats de produits, étapes bien-être, lieux de déconnexion, etc. Les liaisons sont à assurer par des mobilités douces (randonnée pédestre, à vélo, à cheval).

Etape 2 :

Rapprochez-vous de votre office de tourisme, votre agence départementale du tourisme (ADT), voire votre comité régional du tourisme (CRT) pour :

- connaître les acteurs du slow tourisme actifs sur le territoire afin d'envisager une **collaboration**
- créer un projet cohérent avec la stratégie touristique globale du territoire
- créer un projet au caractère **innovant** par rapport à l'offre touristique déjà présente sur le territoire

Pensez également à identifier les **labels et démarche qualité** adaptés au projet !

A noter : être adhérent Bienvenue à la Ferme, c'est s'inscrire dans une démarche qualité. De plus Bienvenue à la Ferme fait partie des supports et dispositifs identifiés par la Direction Générale des Entreprises comme étant en cohérence avec le slow tourisme en France.

Etape 3 :

Le porteur de projet est l'entité qui va déposer le dossier de candidature.

Les projets peuvent notamment être portés par :

- Une exploitation agricole
- Un collectif d'agriculteurs
- Une entreprise créée ad hoc par des exploitants agricoles
- Un autre acteur touristique en partenariat avec des exploitants agricoles.

Un projet peut être déposé par un porteur de projet à titre individuel ou collectif. **Il faut donc privilégier le portage du dossier par un unique coordinateur**, même si les dossiers peuvent être ensuite mis en œuvre par plusieurs partenaires.

Suite

Candidater à l'AAP Slow Tourisme



Etape 4 :

Choisissez une des formes d'accompagnement financier proposées :

- **Accompagnement 1 : Accompagnement au diagnostic, conseil et ingénierie :**

Dans cette typologie, l'accompagnement financier porte sur une assistance à maîtrise d'ouvrage, dont l'objectif est d'aider le porteur de projet à construire ou adapter son offre aux attentes des clientèles du *slow tourisme*, à trouver un modèle économique et à rechercher des financements, à s'inscrire dans un projet de territoire, à construire des partenariats, etc.

L'aide financière apportée permettra au porteur de solliciter un réseau d'accompagnement ou un cabinet de conseil.

- **Accompagnement 2 : Accompagnement à l'ingénierie, à l'animation et à la réalisation**

Dans cette typologie, l'accompagnement financier peut porter sur plusieurs actions.

- une mission d'assistance en ingénierie consistant en un accompagnement du porteur par un réseau d'accompagnement ou un cabinet de conseil pour construire un projet qui s'inscrit dans le *slow tourisme* et dans un projet de territoire, pour affiner le modèle économique et rechercher des financements ;
- des dépenses de petits équipements ;
- des actions d'animation, de formation et de communication.

NB : Peu de financements pour du conseil à l'ingénierie ont été sollicités en vague 1 : ne pas hésiter à le prévoir dans le plan de financement ! Votre dossier n'en pâtira pas ! Au contraire.

Sollicitez les Chambres d'agriculture !

Une fois votre dossier déposé et si vous obtenez une subvention, votre Chambre d'agriculture départementale ou régionale pourra vous fournir des **prestations de conseils** pour vous aider à construire concrètement votre projet, affiner le modèle économique, créer des partenariats viables, etc. Pensez-donc à intégrer ces dépenses pour une prestation de diagnostic ou d'accompagnement au volet financier de votre dossier si vous demandez l'accompagnement 1 ou 2 !

Etape 5 :

Sur la [plateforme Agir](#) se trouve les 5 pièces du dossier de candidature à compléter :

- Une description technique du projet (10 pages max)
- Les trois tableaux ([tutoriels 1, 2 et 3](#)) du slow tourisme complétés
- L'annexe financière du projet : détail des dépenses par poste + plan d'affaires/tableau de financement + déclaration aide de minimis/aides covid/santé financières
- Un RIB et un extrait Kbis de moins de 3 mois (ou pour les associations : statuts + membres CA et bureau ou pour les micro-entrepreneur : un avis de situation au répertoire Sirene)
- L'avis exprès d'un institutionnel du tourisme (à faire après l'étape 6)

Etape 6 :

Présenter son projet à **votre office de tourisme**, votre agence départementale du tourisme (ADT), voire votre comité régional du tourisme (CRT) pour obtenir son **avis exprès** sur votre projet. Il devra ainsi remplir et signer la dernière pièce de votre dossier de candidature.

Ressources utiles :

La [plateforme Agir](#) de l'ADEME est le site ressource par excellence pour comprendre l'appel à projet. Il comprend une FAQ très pratique détaillant notamment des exemples de dépenses éligibles.

Le [site dédié au Slow Tourisme](#) de la Direction Général des Entreprises est essentiel pour comprendre ce qu'est le slow tourisme, trouver l'inspiration, etc.

Etape 7 :

Finaliser le dossier de candidature et le déposer [en ligne](#). Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable. Les envois de pièces justificatives par mail avant ou après le dépôt du dossier ne seront pas recevables.